

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N° 2024-001-3

DÉCISION

PASSATION D'UN CONTRAT POUR UNE REPRESENTATION PAR LA FERME DE TILIGOLO DANS LE CADRE DE LA « JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT 2024 »

Le Maire d'Égly,

VU la loi n° 2001-1168 du 21 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n° 2020-019- 1 en date du 4 Juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment celui de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 200 000 € HT.

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat pour une animation dans le cadre de la 4^{ème} édition de la « Journée de l'Environnement » qui se tiendra le Dimanche 26 Mai 2024 à l'Étang de Villelouvette à Égly,

CONSIDÉRANT la proposition d'un montant de 1 587,00€ HT, faite par la Ferme de TILIGOLO sise La Gaudrière à SAINT MAURICE ETUSSON (79150),

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Un contrat pour une animation dans le cadre de la 4^{ème} édition de la « Journée de l'Environnement » qui se tiendra le Dimanche 26 Mai 2024 à l'Étang de Villelouvette à Égly à Égly, d'un montant forfaitaire de 1 587,00€ HT, est conclu avec la Ferme de TILIGOLO sise La Gaudrière à SAINT MAURICE ETUSSON (79150).

ARTICLE 2 – Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière Principale d'Arpajon, Receveur de la Commune d'Égly,
- Monsieur le Directeur de la Ferme de TILIGOLO sise La Gaudrière à SAINT MAURICE ETUSSON (79150).

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 17.01.2024
et de la notification le : 17.01.2024
Le Maire



Le Maire
Edouard MATT

Fait à Égly, le 17 Janvier 2024.



Maire d'Égly
Edouard MATT